Déclaration sur l'utilisation de primates dans les expériences scientifiques

2007/2634(DCE) - 25/09/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une Déclaration invitant instamment la Commission, le Conseil et ses propres députés à tirer profit de la procédure de révision de la directive 86/609/CEE pour:

a) mettre fin, en priorité et de toute urgence, à l'utilisation des grands singes et des singes capturés à l'état sauvage à des fins expérimentales;

b) établir un calendrier en vue de remplacer l'utilisation de tous les primates par d'autres solutions dans les expériences scientifiques;

La Déclaration s’appuie sur les considérations suivantes :

- les laboratoires de l'Union européenne utilisent chaque année plus de 10.000 primates à des fins expérimentales ;

- des laboratoires continuent à utiliser des primates capturés à l'état sauvage alors que 26% des espèces de primates sont menacées de disparition ;

- la plupart des espèces de primates partagent plus de 90% de leur ADN avec les êtres humains et il est reconnu que les espèces de primates peuvent ressentir une grande souffrance en captivité ;

- la technologie et les techniques modernes offrent à présent des méthodes de remplacement qui s'avèrent plus efficaces et fiables que les expériences sur les primates, telles que l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf), le microdosage, la modélisation informatique ou la culture de tissus et de cellules ;

- enfin en dépit des similitudes génétiques, d'importantes différences subsistent entre les humains et les autres primates et que les expériences menées sur des primates ne peuvent pas atteindre la précision de la recherche sur l'être humain.

Le Parlement rappelle que plus de 80% des personnes ayant répondu en 2006 à la consultation publique de la Commission sur les animaux utilisés à des fins expérimentales estimaient inadmissible l'utilisation de primates.